

Commune de SAINT NICOLAS DU TERTRE
Département du Morbihan

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 056-215602301-20250408-20250408-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Réunion du 08 avril 2025

De la commune de **SAINT NICOLAS DU TERTRE**

Séance du 08 avril 2025

Nombre de conseillers

- en exercice	11
- présents	10
- votants	10
- absents	1
- exclus	0
-pouvoir	0

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT NICOLAS DU TERTRE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence de M. LE GOUÉ Mickaël, Maire.

Présents :

BAYON Corinne, BRIZIOU Daniel, CHEVAL Christelle, COUCHELLOU Yves, DANION Jérôme, DANION-BEAUDOUX Karine (20h46), DUBOIS Jean-Paul, GUILLEMOT Marie-Renée, HEMERY Anita, LE GOUÉ Mickaël.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : HENRY Nathalie

Date de convocation :
25 mars 2025

Mme BAYON Corinne est nommée secrétaire de séance.

Date d'affichage :
10 avril 2025

Délibération n° 2025-04-08

Projet Taranis : position de la commune de SAINT NICOLAS DU TERTRE

La société Breizh Ressources a déposé une demande de PERM (Permis Exclusif de Recherche Minière) auprès du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique en date du 11 octobre 2023.

Le permis concerne la recherche de mines d'antimoine, d'argent, bismuth, cobalt, cuivre, étain, germanium, indium, lithium, or, tantale, tungstène, platine, métaux de lamine de platine, plomb, rhénium, zinc, zirconium, terres rares.

Neuf communes du Morbihan, dont SAINT NICOLAS DU TERTRE, sont concernées.

Une réunion d'information à destination de la population a été organisée le 25/03/2025 par le collectif STOP TARANIS à la salle polyvalente.

Une 1^{ère} consultation au public a été faite du 24 juin au 22 juillet 2024. Le Conseil d'Etat a décidé en date du 12 juillet 2024, qu'une étude environnementale était nécessaire et qu'elle serait suivie d'une nouvelle consultation au public.

L'association Eaux et Rivières s'oppose au projet car l'installation de mines serait néfaste pour l'environnement.

M. Le Maire propose au conseil municipal de se positionner concernant ce projet.

Le conseil Municipal vote à bulletin secret, vote à l'unanimité : 10 Voix Contre.

Le conseil Municipal, s'oppose à la mise en place de prélèvements, d'investigations ou de sondages dans le cadre du PERM sur les parcelles communales par la Société Breizh Ressources. (Relevé de propriété ci-joint)

M. Le Maire est chargé du dossier et est autorisé à signer les documents s'y rapportant.

Le Maire,
M. LE GOUÉ

